

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1923 à 1942

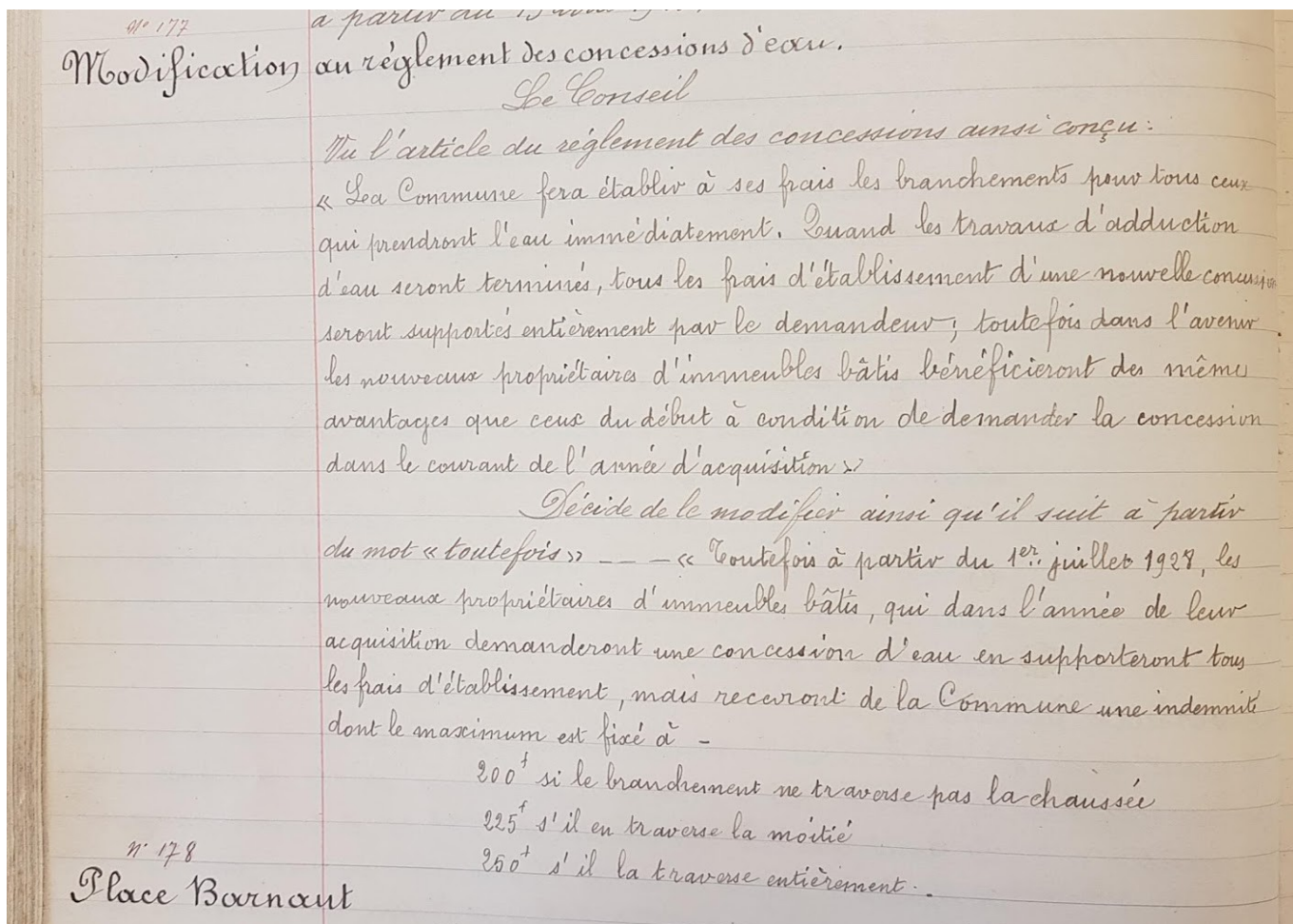
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17686

-0-

fiche n°208

14 avril 1928 - Délibération relative à une modification au règlement des concessions d'eau



« Le conseil,

Vu l'article du règlement des concessions d'eau ainsi conçu :

« La commune fera établir à ses frais les branchements pour tous ceux qui prendront l'eau immédiatement. Quand les travaux d'adduction d'eau seront terminés, tous les frais d'établissement d'une nouvelle concession seront supportés entièrement par le demandeur ; toutefois dans l'avenir les nouveaux propriétaires d'immeubles bâtis bénéficieront des mêmes avantages que ceux du début à condition de demander la concession dans le courant de l'année d'acquisition »

Décide de la modifier ainsi qu'il suit à partir du mot « toutefois » ... « Toutefois à partir du 1^{er} juillet 1928, les nouveaux propriétaires d'immeubles bâtis qui dans l'année de leur acquisition demanderont une concession d'eau en supporteront tous les frais d'établissement, mais recevront de la commune une indemnité dont le maximum est fixé à :

200 francs si le branchement ne traverse pas la chaussée

225 francs s'il en traverse la moitié

250 francs s'il la traverse entièrement »